

Votre Entreprise souhaite contribuer au développement de l'ISC Paris (UAI : 075052S) en lui versant sa Taxe d'Apprentissage. Nous vous en remercions vivement.

VOTRE TAXE APPRENTISSAGE 2013

Celle-ci est égale à 0,5% de votre masse salariale. Supposons que votre TA = 1000.

45% de ce montant est baptisé « barème », ou « hors quota », et peut être attribué à l'école de votre choix, en fonction de son habilitation. Dans notre simulation, HQ = 450. 40% de ce montant doit être attribué à des écoles habilitées en catégorie A, 40% en catégorie B, et 20% en catégorie C.

L'ISC Paris est habilité en C, et peut recevoir la part **B par cumul**, soit en tout 60% de HQ = 282.

VOTRE VERSEMENT À L'ISC PARIS

Catégorie C (diplôme niveau I : Programme Grande Ecole) – 20% de TA x 45%

Catégorie B (diplôme niveau II et III) par cumul avec la catégorie C – 40% de TA x 45%

VOTRE ENTREPRISE

N° Siret

Raison Sociale

Siège Oui Non

Adresse

Code Postal Ville

Contact

Fonction

Email

Tél.

ORGANISME COLLECTEUR PAR LEQUEL TRANSITERA VOTRE VERSEMENT

Le versement de votre TA doit être fait auprès d'un organisme collecteur de taxe d'apprentissage (OCTA).

Vous avez le libre choix de celui-ci. Nous travaillons plus particulièrement avec trois OCTA nationaux indépendants, UNIPE, AIDA et PEMEP.

Merci de nous préciser votre OCTA :

UNIPE

AIDA

PEMEP

OCTA, autre (précisez)

Montant versé à l'ISC Paris : Euros

N'oubliez pas de préciser sur le bordereau de versement de l'OCTA que vous effectuez votre versement au bénéfice de l'ISC Paris, en catégorie **C et B par cumul**.

À Le

Signature

Cachet

MERCI DE RETOURNER CE DOCUMENT PAR FAX : 01 40 53 98 98 AVANT LE 28 FÉVRIER 2014
À L'ATTENTION DE AMÉLIE FOUCHER, RESPONSABLE DES RELATIONS ENTREPRISES